

# LES ENJEUX DU SECTEUR FORESTIER POUR LES ECONOMIES DES PAYS DU BASSIN DU CONGO

## La contribution du secteur forestier aux économies des pays de la zone

Si la contribution du secteur forestier, et des activités exercées en aval, à la formation du PIB des pays du Bassin du Congo reste difficile à apprécier, la contribution du secteur en termes de recettes fiscales, d'emploi et d'exportations représente un enjeu considérable pour les économies des pays de la zone.

A l'échelle du bassin, la grande majorité du bois d'œuvre exploité est utilisée localement. Le secteur forestier représenterait entre 5 et 13 % du PIB selon les pays et en moyenne, 10% du commerce extérieur. La situation reste très variable selon les pays. Ainsi, le bois représente jusqu'à 60% du PIB hors pétrole au Gabon et 50% des exportations de la RCA, alors que le Congo a vu la part des recettes à l'exportation issues du bois passer de 60% à 10% depuis que ce pays exporte du pétrole.

## Le secteur forestier : près de 100 000 emplois

Les filières bois emploient une main d'œuvre et créent de nombreux emplois qui font vivre des familles entières, des villages, des petites villes. Souvent installées dans des régions éloignées des infrastructures et des zones peuplées, les exploitations et les unités industrielles créent des pôles d'activités et assurent des missions de service public (désenclavement, routes, dispensaires, écoles). Dans le Bassin du Congo, le secteur forestier formel emploierait environ 100 000 personnes.

## L'importance grandissante des marchés et des opérateurs asiatiques

Pour des raisons historiques, l'Europe a longtemps été la principale destination des exportations de bois de l'Afrique Centrale. Cette orientation a évolué depuis 1994 en raison de deux facteurs, d'une part, la dévaluation du franc CFA qui a renforcé la compétitivité de la filière bois et dopé les investissements et d'autre part, l'essor du marché asiatique qui s'explique par l'interdiction en 1993 par la Malaisie de toute exportation de grumes. Cette mesure a également suscité des investissements d'entreprises asiatiques en Afrique qui sont venues concurrencer les opérateurs européens historiques.

## Exportations des pays du Bassin du Congo en 2002

<i>en MUS\$</i>	<b>Cameroun</b>	<b>RCA</b>	<b>RDC</b>	<b>Congo</b>	<b>Gabon</b>	<b>Guinée Equatoriale</b>
<b>Grumes</b>	<b>55,2</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>167,6</b>	<b>220</b>	-
<b>Sciages</b>	<b>249,9</b>	<b>30,4</b>	<b>2,3</b>	<b>94,8</b>	<b>25,7</b>	-
<b>Placages</b>	<b>17,5</b>	-	-	<b>14,4</b>	<b>41</b>	-
<b>Contreplaqués</b>	<b>17,3</b>	<b>0,2</b>	-	<b>2</b>	<b>7,2</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>339,9</b>	<b>60,6</b>	<b>4,3</b>	<b>278,8</b>	<b>293,9</b>	<b>47</b>

(Source OIBT -Organisation internationale des bois tropicaux- sauf Guinée Equatoriale source Beac -Banque des Etats d'Afrique Centrale-)

A l'exception du Cameroun, le niveau d'industrialisation reste encore faible dans la région. Le Gabon demeure le premier exportateur de grumes d'Afrique et l'industrie de transformation n'a réellement commencé à s'y développer que récemment. La RDC, ainsi que dans une moindre mesure, la RCA et le Congo, ont une activité nettement inférieure à leur potentiel en raison des conflits répétés qui ont freiné le développement de la filière.

## Instruments économiques et politiques forestières

L'économie forestière est un secteur caractérisé par des investissements à long terme qui nécessitent de réduire l'incertitude des opérateurs économiques en leur offrant un cadre institutionnel aussi stable que possible. Pour cela, les administrations en charge de la forêt doivent maîtriser les instruments économiques disponibles (réglementation, fiscalité, adjudication, contrats), et conduire les politiques forestières en concertation avec les professionnels.